

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 JANVIER 2024**

Le 17.01.2024, à 20h, s'est réuni le conseil municipal de la commune, suivant la convocation adressée le 11.01.2024

Président : M. CERVINO Vincent, maire

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : **10** Vincent Cervino, Jean-Yves Maraine, Delphine Gil, Annabelle Soubeyrand, Marie-Christine Durand, Olivier Champetier, Brigitte Michel, Florence Demoment, Sylvie Eberland, Pascal Vincent

Une absente : Geneviève SUSSELIN (pouvoir à Pascal VINCENT)

Secrétaire de séance : Delphine GIL

Validation du Procès-Verbal de la réunion du 04 décembre 2023 à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance.

1/ Délibérations

Relative à la mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Les bénéficiaires sont des agents publics ayant perçu une rémunération brute inférieure à 39 000 € sur la période de référence allant du 01.07.2022 au 30.06.2023. Les montants de la prime sont des montants plafonds fixés par décret, ajustés par le maire, et proratisés en fonction du temps de travail. Le conseil décide de l'accorder à la secrétaire et à l'agent technique, éligibles à la prime. Ils percevront le même montant, de 400 € bruts, la prime fera l'objet d'un seul versement, avant le 30 juin 2024.

Approuvé par 10 voix pour – une abstention (Mme DURAND)

Autorisation au maire à signer la convention de mise à disposition du nouveau service mutualisé de police municipale intercommunale.

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche met à disposition des communes qui le souhaitent le nouveau service commun mutualisé de police communale intercommunale.

Les communes intéressées doivent se prononcer sur leur adhésion à ce nouveau service qui comprend trois policiers municipaux, pour répondre aux nouveaux besoins de police municipale, dans le cadre d'une convention, pour une durée de trois ans, à compter du 01.01.2024. La convention fixe les modalités d'engagement, de durée, de répartition financière entre la CCGA et les communes.

La commune de Lanas souhaite y adhérer ; deux communes refusent d'y adhérer, (Labeaume et Lagorce) elles pourront utiliser le service en payant une cotisation plus forte.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Autres points

-Bilan de la cérémonie des vœux

Il y a eu beaucoup de monde, plus de 100 personnes, avec une forte présence d'élus de la CCGA, peu d'enfants. Pour le buffet, 6 kilos de feuilletés et 150 mignardises ont été offerts par le C.F.A. Merci à la directrice du CFA, aux jeunes apprentis et à leurs enseignants qui ont régalez tous les participants. Et tout ce qui a été confectionné par les élus et la boulangerie de St Maurice a été écoulé.

Pour l'an prochain, prévoir une organisation différente pour mieux débiter le buffet avec une anticipation pour sa mise en place. En effet, le buffet manquait de fluidité pour que les personnes puissent mieux circuler et donc être mieux servies.

-Bulletin municipal

On en est au stade de la récolte des articles, il reste à l'alimenter encore.

-Achat du terrain de Mme Duverger.

Terrain sur lequel la mairie a un droit de préemption, parcelle B 1020, de 400 m² environ, constructible. La propriétaire propose le prix de 40 € le m², une contre-proposition sera faite à 35 € le m². La commune doit définir très précisément son projet. Pour l'instant, elle va demander un devis à la SARL Soubeyrand pour le nettoyage qui est conséquent.

-Le carnaval de l'école : il aura lieu le 23 mars à Vogüé, comme l'an passé.

Le thème est les Jeux Olympiques, à se faire confirmer par la présidente de l'Amicale laïque. Un appel aux enfants et aux bénévoles sera fait et une réunion sera programmée prochainement. Proposition de chars en vélo, des ateliers sont en préparation.

-Sécurisation du carrefour des Auches :

Une proposition d'aménagement a été faite, par Mme Larroche du bureau d'études du service des routes du Département. Un traçage au sol sera réalisé par le service et pris en charge. Les travaux de maçonnerie seront effectués par la commune.

-Réunion de l'EPTB : lors de celle-ci, il a été rappelé que l'entretien des berges de l'Ardèche est à réaliser par les propriétaires.

-Les dates des vœux des autres communes sont données

-Spectacles à venir :

-le film de Valentin Anconière, « sur le fil des Alpes », qui présente son projet agro-écologique, le 25 février à la salle Papillon

-Du théâtre avec Les Fous sans Blanc le 26 avril

-L'association « les Copains d'abord », ayant son siège social à la mairie a trouvé un terrain à Lanas pour des balades avec des ânes et pour cultiver du safran.

La séance est levée à 22 h

La secrétaire de séance :
Delphine GIL



le maire, Vincent CERVINO

